**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

**Band:** 86 (1935)

**Heft:** 12

Artikel: Après la grêle
Autor: Barbey, Aug.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-784623

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le sud-ouest sur une distance de quelque 25—30 m, offre une silhoutte plus cierge encore, puisque le diamètre de la cime ne dépasse pas 2 m (fig. 1). Le voisinage immédiat de deux épicéas, l'un ciergiforme, l'autre normal, ne constitue pas un exemple unique. Dans mes pérégrinations à travers le massif, j'ai constaté le fait plusieurs fois.

Bien entendu, à côté des individus normaux à rameaux étalés et des ciergiformes, la forêt comprend tous les intermédiaires possibles, car depuis des temps fort lointains, les deux types se sont croisés réciproquement et ont donné naissance à toute la série des formes de

passage.

Voyons maintenant les jeunes pieds, issus, on ne saurait en douter, des adultes qui les dominent. Quelque part, j'ai observé deux individus de même taille ou à peu près, savoir hauts de 5-6 m, dégagés du côté de la lumière et distants de quelques mètres. Chez l'un, le branchage est manifestement descendant, chez l'autre étalé. Mais d'une manière générale, partout dans la forêt où l'on note la présence d'un rajeunissement vigoureux, les jeunes pieds hauts de 2-4 m offrent une ramification étalée. On ne saurait admettre qu'ils soient exclusivement les descendants d'épicéas du type normal et il faut croire que la variation qui aboutit au type ciergiforme ne se manifeste que tardivement, quand l'arbre a atteint un certain âge et une certaine taille. Il serait intéressant, pour un établissement sylvicole, qui a le temps devant lui, de soumettre à une observation de longue durée, de jeunes individus issus de graines provenant d'une manière sûre d'arbres appartenant à la variété ciergiforme. Evidemment, du point de vue sylvicole proprement dit, des observations de ce genre n'ont peut-être pas grande valeur, car sans doute la matière ligneuse commerciable des diverses variétés d'épicéa, croissant sur le même terrain et dans des conditions d'existences identiques, doit être la même. Mais du point de vue génétique, c'est-à-dire de l'étude des caractères d'hérédité, il en va autrement.

En résumé, la forêt de la Rolaz est caractérisée par la présence d'un nombre important d'épicéas, dont les branches prennent nettement la direction de la verticale et s'appliquent contre le fût. Tous ensemble, ils constituent non une mutation, mais une variété déterminée de l'espèce, qualifiable de ciergiforme. A côté d'individus normaux à branchage étalé, on note la présence d'une foule d'individus présentant tous les intermédiaires possibles entre le type normal et le type ciergiforme; ceux-ci constituent la plus grande partie du boisement.

Sam. Aubert.

## Après la grêle.

Les participants à la tournée du 21 juin 1935 de la « Société vaudoise de sylviculture » dans la forêt de *Ripaille*, près de Thonon, apprendront avec peine que, le 1<sup>er</sup> juillet, l'intéressante chênaie qu'ils ont admirée, ainsi que les plantations au sud-est de cette dernière, ont été abîmées par une averse de grêle.

Il s'agit, en l'espèce, d'un véritable désastre forestier qui va laisser des traces profondes dans cette forêt. Cette averse s'est produite à 17 h. et a duré 10 minutes seulement. Les grêlons étaient, pour la plupart, plus volumineux que des noix; certains dépassaient le calibre d'un œuf de poule, accusant même un poids de 150 g. Leur forme était, en général, aplatie, comme les galets du lac, et à bords tranchants. Cette particularité explique l'importance du dommage.

Si l'on examine les effets de cette averse de grêle dans la vieille futaie aux chênes centenaires, on constate, même sur les écailles de l'écorce, du côté du sud, des traces de la mitraille gelée. Cependant, en examinant les cimes à l'aide de la jumelle, on se rend compte que les frondaisons ont sérieusement pâti, en ce sens que certaines branches, particulièrement dégagées, sont squelettées et dépouillées d'une notable proportion de rameaux de 10—30 cm de longueur. On découvre ceux-ci, pendant aux différents étages de la frondaison, sur les sous-bois, ou jonchant le sol.

On pouvait espérer que les groupes de rajeunissement naturel de chêne, charme et frêne, qui interrompent l'uniformité de cette belle futaie et assurent sa pérennité, ont été plus ou moins épargnés à la faveur de la protection des frondaisons qui les dominent et les encerclent. Il n'en est rien, car ces bas gaulis portent, même très près du sol, des blessures profondes.

Qu'en est-il de la *plantation* d'essences diverses qui, du côté du sud-est, s'étend sur une surface de 4—5 ha? Ici, l'averse de grêle a causé un réel désastre, en raison même de l'âge des mélèzes, douglas, chênes, hêtres, érables, peupliers, etc., âgés de 4—7 ans qui forment des peuplements, pour la plupart purs.

Notre illustration représente très clairement les caractéristiques du dommage, en ce sens qu'on remarque des plaies profondes qui affectent non seulement l'écorce, le liber et l'aubier, mais le cœur même de la tige, déterminant ainsi une altération permanente au centre du fût de l'arbre.

Certaines flèches sont coupées comme au sécateur; d'autres portent 50—60 blessures sur une longueur de 1 m. Chose curieuse, les grêlons ont été chassés en tourbillon, à tel point, qu'on découvre des nécroses de l'écorce, même sur le côté nord des tiges des rameaux, comme au pied des arbres protégés par une végétation herbacée abondante.

Quelles sont les conséquences de ce désastre, qui semble avoir été causé par un tir de mitrailleuses ? Que peut-on tenter pour en atténuer les effets ? C'est la question que le propriétaire pose au sylviculteur ?

En ce qui concerne la futaie centenaire, on se bornera, lors des premiers dégagements des chênes d'élite émergeant des bas gaulis, à libérer les sujets qui présentent de nombreuses tares de la tige. Il est évident que toute intervention dans la cime des grands chênes est inopportune.

Le forestier, appelé à donner un conseil touchant les plantations, est plus perplexe. En effet, deux solutions sont envisagées. L'une consiste à sacrifier la plupart des sujets, c'est-à-dire les trois quarts environ des plus mutilés et à les remplacer par de nouveaux plants de même essence. Cette opération radicale aurait pour conséquence la création de nouveaux jeunes peuplements intacts. Elle est séduisante au premier abord, si l'on écarte le facteur de dépense extraordinaire. Cependant, nous estimons que cette intervention est inopportune, car le même désastre pourrait se reproduire à l'avenir, puisque, pour le moment, nous ne connaissons aucun procédé capable de prévenir de pareils accidents météorologiques.

Reste seule en discussion la loi du « moindre effort », c'est-à-dire, tirer le parti le moins défectueux de la situation, en laissant la nature agir... panser les plaies. Cette méthode passive n'exclut cependant pas l'opportunité de supprimer progressivement, dans la suite, les tiges les plus déformées ou celles qui seront envahies par des champignons ou des insectes et de les remplacer par des plants de hêtre, cette essence qui demeurera toujours un précieux complément de toute culture forestière intensive en plaine.

Aug. Barbey.

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

# Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Coire, les 25 et 26 août 1935.

(Fin.)

L'assemblée approuve ensuite, à l'unanimité, la résolution suivante, proposée à son appréciation par le Comité permanent :

« La Société forestière suisse, réunie à Coire, se voit dans l'obligation morale de rendre le public attentif au fait que le bois de feu indigène est de plus en plus supplanté par des combustibles importés. Sans parler de la propagation sans cesse croissante du charbon et des huiles lourdes de chauffage, il se fait, ces derniers temps, une intense propagande, puissamment financée, en faveur de gaz combustibles liquéfiés, tels ceux qui se vendent sous le nom de « Butan », « Primagaz », etc. Cette campagne cherche, en particulier, à déloger le fourneau à bois là où il est encore, avec raison, couramment en usage, c'est-à-dire dans les cuisines de campagne, au cœur des régions agricoles et riches en bois. Les forestiers suisses sont d'avis que cet état de choses naissant est incompatible avec les mesures par lesquelles nos autorités s'efforcent à créer de nouvelles possibilités de travail et d'alléger le sort des populations campagnardes. Ils déplorent que les douanes aient, dernièrement, cru devoir, en abaissant la surtaxe de